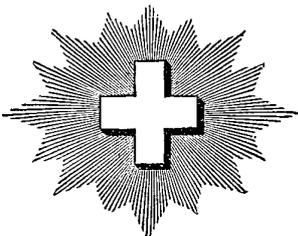


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 16 avril 1932



Demande déposée: 20 décembre 1930, 13 h. — Brevet enregistré: 31 janvier 1932.

Brevet additionnel subordonné au brevet principal n° 137537.

Pierre GLOOR et Edouard GLOOR, Pully (Vaud, Suisse).

Briquet automatique.

L'objet de la présente invention est un briquet automatique, tel que revendiqué dans le brevet principal, sur l'une des faces de la molette duquel est fixée une came comportant au moins trois dents, dont l'une d'elles se loge lors de la fermeture du couvercle, entre les deux doigts que comporte l'extrémité d'un levier, en forme de fourche, le tout monté de telle façon qu'en pressant sur un bouton, le couvercle s'ouvre sous l'effet d'un ressort et actionne le levier qui, en poussant la came, fait tourner la molette, et frotter celle-ci sur une pierre pyrophorique, produisant une étincelle enflammant la mèche imbibée d'un carburant.

Le dessin annexé montre, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 en est une vue en coupe verticale;

La fig. 2 est une vue du dispositif de réglage de la pression exercée sur la pierre pyrophorique.

Le briquet représenté comporte une molette 1 sur une des faces de laquelle est fixée, au moyen d'une vis 2, par exemple, une came 3 à quatre dents 4. A chaque fermeture du couvercle 5 une des dents 4 se loge entre les deux doigts 6 et 7 que comporte l'extrémité en forme de fourche d'un levier 8 fixé audit couvercle 5.

Le tout est monté de telle façon qu'en appuyant sur le bouton 9, le couvercle 5 n'est plus retenu et se rabat en arrière par suite de la pression d'un ressort 10. Pendant ce rabattement, le levier 8 est entraîné et pousse la came 3, cette dernière faisant tourner la molette 1 qui frotte sur une pierre pyrophorique, placée sous la molette et produisant une étincelle enflammant la mèche imbibée d'un carburant, par exemple de la benzine.

Lorsque le couvercle 5 est dans la position d'ouverture, le doigt 7 et un des côtés du levier épouse la partie de la forme extérieure située entre deux dents consécutives de la came 3. En fermant le couvercle, le levier

8 est guidé par appui du doigt 7 sur la forme extérieure de la came jusqu'au moment où ce dernier arrive à l'extrémité d'une dent 4, le levier 8 est alors poussé par un ressort 11, et la dent 4 se trouve logée entre les deux doigts 6 et 7 dudit levier 8.

Le tuyau 12, dans lequel vient se loger le ressort 13, est fileté à l'intérieur. La pression exercée par le ressort 13 sur la pierre pyrophorique peut se régler au moyen d'un dispositif comportant un petit manchon 14 fileté, pouvant coulisser le long de la tige 15 de section carrée solidaire du bouchon 16.

Pour régler la pression du ressort sur la pierre pyrophorique, il suffit de visser la pièce 14 plus ou moins profondément à l'intérieur du tuyau 12 en tournant le bouchon 16, la tige 15 de section carrée entraînant la pièce 14. Le bouchon 16 se maintient dans la position indiquée à la fig. 1 par la résistance due au frottement de la tige 15 contre les parois du trou central du petit manchon 14 et celle due au frottement de la proéminence 17 contre les parois du trou pratiqué dans la base 18 du briquet.

REVENDICATION:

Briquet automatique selon la revendication du brevet principal, caractérisé en ce que sur l'une des faces de la molette est fixée une came comportant au moins trois dents dont l'une d'elles se loge, lors de la fermeture du couvercle, entre les deux doigts que comporte l'extrémité d'un levier en forme de fourche, le tout monté de telle façon qu'en pressant sur un bouton, le couvercle s'ouvre sous l'effet d'un ressort et actionne le levier qui, en poussant la came, fait tourner la molette, et frotter celle-ci sur une pierre pyrophorique produisant une étincelle enflammant la mèche imbibée d'un carburant.

SOUS-REVENDICATION:

Briquet selon la revendication, caractérisé en ce qu'il comporte un dispositif permettant de régler la pression exercée par le ressort sur la pierre pyrophorique, ce dispositif comportant un petit manchon fileté pouvant coulisser le long d'une tige, cette dernière étant destinée à commander le vissage et le dévissage du petit manchon à l'intérieur du tuyau dans lequel vient se loger ledit ressort.

Pierre GLOOR.

Edouard GLOOR.

Mandataire: J.-D. PAHUD, Lausanne.

Fig. 1

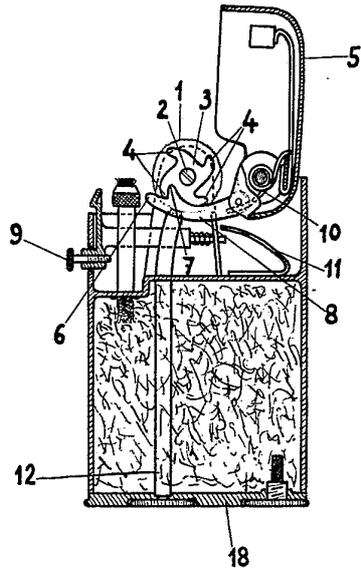


Fig. 2

